



SEANCE DU 3 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le 3 avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de ROHAN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard NIZAN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation : 30 mars 2015

PRESENTS : Bernard NIZAN – Jean-Claude NICOLAS – Didier MAHE - Martine LE POTVIN – Carolle LE FUR – Bernard LAMOUR - Loïc LE GUINIEC – Gilles RENAULT - Wafa TALEB – Alain GUILLAUME - Brigitte LE NET – Jean-Yves CALVARY - Laurence JOUANNO – Anne Lise CARRO – Sébastien NICOLAZO – Isabelle JAFFRE -

ABSENTE EXCUSEE : Delphine LE ROY

ABSENTS : Stiven POTEL – Marinette PENNETIER

Les comptes-rendu des séances du 6 février et du 6 mars 2015 sont approuvés à l'unanimité.

I – FINANCES

• **Affectation des résultats de clôture 2014**

La commission des finances propose les affectations suivantes :

BUDGET PRINCIPAL	346 232.46 €
- transfert en réserves à la section d'investissement (c/1068)	300 000.00 €
- excédent de fonctionnement reporté (c/002)	46 232.46 €

Le Conseil Municipal vote l'affectation des résultats de clôture 2014.

• **Vote des taux d'imposition 2015**

La commission des finances propose de reconduire les taux d'imposition 2014 comme suit :

- taxe d'habitation.....	13.46 %
- taxe foncière bâti.....	24.64 %
- taxe foncière non bâti.....	63.91 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la proposition de la commission des finances.

● **Budget principal**

Les dépenses d'investissement pour l'année 2015 s'élèvent à 1 240 600.00 € et comprennent :

- acquisitions de matériel (logiciel, matériel pour service technique, jardinières, scanner pour mairie, rideaux pour SMF, vidéo projecteur pour école Ville Moisan, sèche-linge pour camping...)	19 300.00 €
- travaux sur bâtiments communaux (chaudière, sécurité, chéneau école de la Ville Moisan, travaux toiture et cloches église de Saint Samson, retable chapelle de Saint-Martin, aménagement 21 rue Notre Dame, étude pôle enfance, local canoë, maison de santé pluridisciplinaire)	278 500.00 €
- travaux éclairage public	24 000.00 €
- travaux de voirie (PDIC, PATA, installations diverses, voirie rue des prunus...)	344 800.00 €
- travaux non individualisés (acquisition immobilière...)	123 000.00 €
- remboursement de la dette en capital	175 000.00 €

Les recettes d'investissement s'élèvent à 1 240 600.00 € et comprennent :

- subventions (Etat, Région, Département, SDEM, Pontivy Communauté)	243 800.00 €
- FCTVA	65 000.00 €
- emprunts	426 400.00 €
- excédent de fonctionnement capitalisé	300 000.00 €
- virement de la section de fonctionnement	186 000.00 €
- dotations aux amortissements	13 300.00 €

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 404 122.46 € dont :

- charges à caractère général	412 750.00 €
- charges de personnel	475 850.00 €
- autres charges de gestion courante	210 801.00 €
- atténuation de produits	2 400.00 €
- charges financières	52 000.00 €
- charges exceptionnelles	41 900.00 €
- dépenses imprévues	6 021.46 €
- virement à la section d'investissement	186 000.00 €

Les recettes de fonctionnement, d'un montant de 1 404 122.46 €, comprennent :

- les produits des services	86 300.00 €
- les impôts et taxes	801 050.00 €
- les dotations et participations	409 480.00 €
- les autres produits de gestion courante	45 000.00 €
- les atténuations de charges	6 000.00 €
- les produits financiers	60.00 €
- les travaux en régie	10 000.00 €
- l'excédent de fonctionnement reporté	46 232.46 €

● **Budget du lotissement des Champs**

Il s'équilibre à 105 000.00 € en section de fonctionnement,
à 198 016.38 € en section d'investissement.

Ces sommes correspondent aux opérations de stocks.

● **Budget de la station service**

Il s'équilibre à 611 240.00 € en section de fonctionnement,
à 67 800.00 € en section d'investissement.

Les dépenses de fonctionnement comprennent l'achat de carburants, les frais de téléphone, la maintenance, les intérêts de la dette, l'indemnité de régie et des frais divers.

Les recettes de fonctionnement correspondent essentiellement à la vente du carburant et l'indemnité de sinistre suite au problème électrique de décembre 2014.

Les dépenses d'investissement prennent en compte l'auvent et le remboursement de la dette en capital.

Les recettes d'investissement correspondent aux subventions d'investissement non perçues, à un éventuel emprunt. Dans les recettes 2015, on retrouve également l'excédent d'investissement reporté de 2014.

● **Différentes questions ont été abordées pendant la présentation du budget**

Le Conseil Municipal décide :

- de réaliser le contrôle technique des jeux extérieurs (jardin public, terrain multisport, buts de foot, jeux école de la Ville Moisan) ; le marché est passé avec la société SPORTEST de Saint-Philibert de Grand Lieu, pour un montant de 388.80 € HT ;
- de lancer différents appels d'offres à savoir voirie au titre du PDIC, voirie des anciens lotissements et restauration scolaire ;
- le renouvellement de la ligne de trésorerie contractée pour la gestion de la station service pour un montant de 150 000 € auprès du crédit Agricole du Morbihan ;
- de faire réaliser le diagnostic accessibilité par le PACT HD de VANNES pour un montant de 4 290.00 € HT.

Monsieur le Maire précise également qu'André MENEZ est toujours en arrêt de travail et qu'il a été remplacé par Valentin RAOULT de Saint-Gilles du Vieux Marché.

● **Vote des budgets**

La présentation des budgets terminée, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de procéder au vote de ceux-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les budgets à l'unanimité des membres présents et représentés.

II – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

2.1. - Caution AELEP de l'Ecole Jeanne d'Arc de ROHAN

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande de l'AELEP de l'Ecole Sainte Jeanne d'Arc de ROHAN, de la possibilité d'octroyer une garantie d'emprunt pour les travaux d'aménagement de l'école faisant l'objet d'une demande de permis de construire.

Monsieur le Maire précise que conformément à l'article D 1511-35 du code général des collectivités territoriales la quotité maximale susceptible d'être garantie par une ou plusieurs collectivités sur un même emprunt est fixée à 50 %.

L'emprunt envisagé par l'AELEP de l'Ecole Sainte Jeanne d'Arc de ROHAN est de 130 000 euros modulable sur 180 mois avec possibilité d'allongement de 36 mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de garantir l'emprunt contracté par l'AELEP de l'Ecole Sainte Jeanne d'Arc de ROHAN à hauteur de 65 000 € et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

2.2. – Compte-rendu des commissions

Martine LE POTVIN dresse un rapide compte-rendu des commissions environnement du 31 mars 2015 et culture et patrimoine du 24 mars 2015.

Elle indique qu'avec Jean-Claude NICOLAS, ils ont rencontré Monsieur Roland LE GUEVEL par rapport à la clôture sur la place du Château. Elle précise que Monsieur LE GUEVEL est d'accord de payer les matériaux nécessaires pour délimiter le terrain privé du terrain public. La mise en place du grillage rigide et des poteaux serait effectuée par les services techniques communaux.

Gilles RENAULT n'est pas favorable à la mise en place d'un tel grillage.

Bernard NIZAN regrette que l'on fasse le travail en deux fois puisqu'avant la pose du grillage, il sera nécessaire de niveler le terrain et donc d'enlever certaines repousses de haies.

La mise en place de l'exposition photos le long du halage se précise.

Carolle LE FUR informe du courrier adressé aux associations pour le tour de France et le forum.

2.3. – Maison médicale pluridisciplinaire

Monsieur le Maire indique que Monsieur DANY du PACT HD a rencontré tous les professionnels de santé locaux. Il informe qu'une présentation de l'étude va être faite en mairie le vendredi 10 avril prochain.

2.4. – Informations diverses

Bernard NIZAN informe d'une menace de fermeture de classe à l'Ecole de la Ville Moisan. Il souhaite que cette information reste confidentielle.

Il informe l'assemblée de différentes dates :

- 8 avril à 19 heures : CA du CCAS-SAD
- 11 avril à 10 H 30 : remise des prix du concours photos
- 12 avril : journée de l'environnement
- 19 avril 2015 : congrès départemental des sapeurs pompiers retraités
- 26 mai 2015 à 20 H : conseil municipal
- 3 juillet 2015 à 20 H 30 : conseil municipal

Sébastien NICOLAZO fait différentes remarques concernant :

- l'épandage des engrais sur le terrain de foot de Saint-Samson en précisant qu'il y a du débordement ;
- la tonte de ce même terrain ;
- l'entretien du rouleau ; il s'étonne que celui-ci ne soit pas rangé à l'abri dans le hangar des services techniques.

Bernard LAMOUR fait remarquer que l'éclairage à la sortie de la salle de la Belle Etoile n'est pas mis en service lorsqu'il y a des manifestations en soirée et insiste sur les dangers existants sans lumière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures quarante-cinq minutes.